



PSE Libre de Bruxelles Capitale Antenne de Jette
Place Cardinal Mercier, 2 1090 Bruxelles
Tél : 02/426.89.71
Psel.jette@promotionsante.be

AVIS AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Notre école a confié au PSE Libre de Bruxelles Capitale Antenne de Jette, Place Cardinal Mercier, 2 à 1090 Bruxelles, tél. 02/426.89.71, le soin d'organiser son service de promotion de la Santé à l'école (PSE), en application du décret du 20 décembre 2001.

Votre enfant sera donc examiné par une équipe expérimentée fonctionnant depuis plusieurs années déjà dans ce centre. Cette équipe se compose des Docteurs O. Costa, S. Brion et H. Nguyen et des infirmières Van Elsuwé V., Sevik D, Bedoya Gomez I. , Wendo B et Beauvois J.

L'examen médical, qui est obligatoire, a pour but de dépister toute affection susceptible de compromettre le bon développement de votre enfant et sa bonne adaptation à l'école.

Vous serez averti en temps utile de la date de l'examen médical, auquel nous vous invitons à assister.

Il vous est toutefois loisible de faire examiner votre enfant par un autre équipe P.S.E. à 3 conditions :

1. Que celle-ci soit agréée par le Ministère de l'aide à la jeunesse et de la santé
2. Que vous nous fassiez connaître votre décision par lettre recommandée pour le 30 septembre au plus tard
3. Que les résultats de l'examen soient transmis dans un délai de 2 mois au PSE Libre de Bruxelles Capital Antenne de Jette.

Tout renseignement utile à ce sujet peut, le cas échéant, vous être fourni au PSE.

L'équipe PSE